

PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS 2016-2026

Les forêts couvrent de très vastes écosystèmes terrestres avec 4 milliards d'hectares dont 16 millions en France métropolitaine et 8,5 en outre-mer. Elles sont partie intégrante des grands enjeux contemporains portés au niveau mondial, européen et national.

Au delà des enjeux environnementaux et sociaux, la forêt constitue une manne économique importante avec près de 440 000 emplois dans la filière forêt-bois en France. Au cours des prochaines décennies, la création d'emplois et de valeur ajoutée, la mobilisation de bois, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des sols et de la qualité des eaux, la transition énergétique, le rééquilibrage du commerce extérieur ou encore l'aménagement du territoire seront autant de défis auxquels la filière forêt-bois contribuera au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. En application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), un Programme national de la forêt et du bois (PNFB) a été établi. Il fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole comme en outre-mer, et ce pour une période de dix ans. Fondée sur une ressource renouvelable et gérée durablement, la filière forêt-bois a été désignée **filière d'avenir** : le PNFB fixe quatre objectifs ambitieux déclinés et adaptés par le biais d'un grand nombre d'actions concrètes.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) a été élaboré **en concertation avec toutes les parties prenantes** de la filière forêt-bois ainsi que plusieurs ministères. Il fixe les orientations de la politique forestière pour les dix prochaines années. Ce programme comporte **quatre objectifs, un plan d'actions** et les modalités de sa déclinaison au niveau national et en région.

L'ambition du PNFB est de **créer de la valeur et de l'emploi** à partir de la richesse de la forêt française en mobilisant cette ressource dans le strict respect d'une gestion durable.

UN PROGRAMME AVEC QUATRE OBJECTIFS :

- Le premier objectif vise à augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant **le renouvellement de la forêt**. La forêt française est actuellement sous-utilisée et en constante augmentation depuis un siècle. Une meilleure gestion permettra de développer l'économie de la filière forêt-bois et de préparer l'avenir.
- Le deuxième objectif entend intégrer pleinement les attentes des citoyens vis à vis de la forêt. En effet, la forêt est à la fois un lieu récréatif, un espace de préservation de la biodiversité, qui assure des paysages de qualité. Elle est également **source d'emplois dans les territoires et de richesse économique**. Enfin, elle permet l'approvisionnement en bois pour se chauffer ou produire de l'énergie. Il est donc important de **sensibiliser et de communiquer vers le grand public** sur les enjeux de la forêt avec notamment des actions d'éducation. Le programme national sera **adapté dans chaque région française** par une déclinaison en Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB). Le PNFB prévoit l'implication des collectivités territoriales dans des projets locaux et durables.
- Le troisième objectif se construit autour de la **prise en compte du changement climatique**. La forêt a un grand rôle à jouer dans l'absorption du carbone et donc dans **la réduction des gaz à effet de serre**. Le changement climatique va impacter directement les forêts et leur biodiversité. Il est donc nécessaire de préparer l'avenir.
- Le quatrième objectif vise à **créer des débouchés** aux produits issus des forêts françaises et d'adapter la gestion des forêts aux besoins du marché. En effet, si la France possède l'un des plus beaux massifs d'arbres feuillus du monde (chênes, peupliers...) et est le deuxième producteur européen en sciages feuillus, les besoins en bois pour la construction, l'agencement ou encore l'ameublement se concentrent sur les essences résineuses comme le sapin, le pin ou l'épicéa.



LE PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

Chaque région va réunir les acteurs locaux de la filière forêt-bois pour proposer un Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) en adéquation avec chaque territoire. Les échanges auront lieu au sein de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par le préfet de région et le président du Conseil régional. L'objectif est de faire interagir le Programme national et les Programmes régionaux. Le Programme national pourra ainsi être revu en fonction des retours et des améliorations régionales.

LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE SUIVI

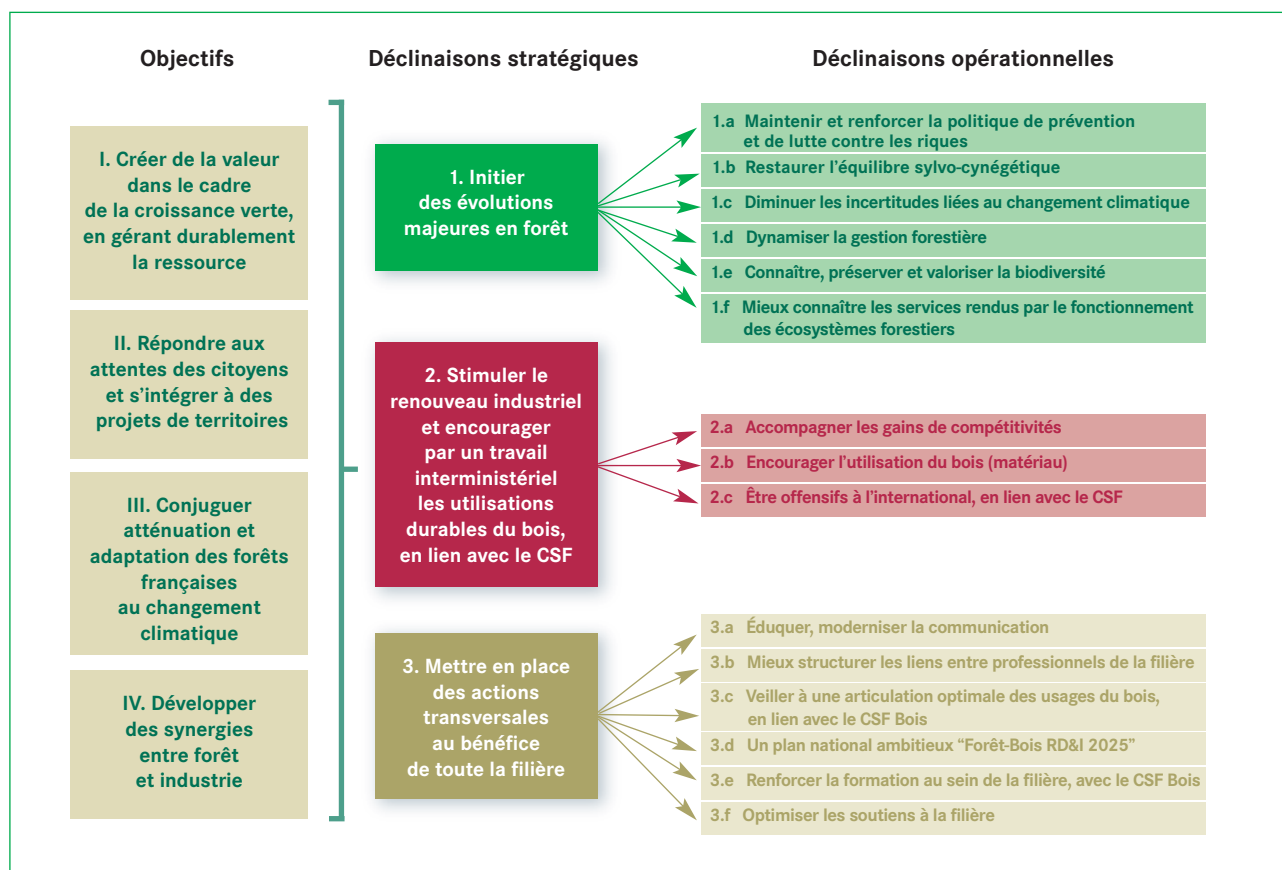
Le Programme national de la forêt et du bois va faire l'objet d'un suivi avec la mise en place d'une instance dédiée à sa mise en œuvre. La reprise d'indicateurs existants et la construction de nouveaux fera l'objet d'une coordination au niveau régional et national.

UN PLAN D'ACTIONS POUR ATTEINDRE CES QUATRE OBJECTIFS :

- Le Programme national de la forêt et du bois souhaite **initier des évolutions majeures** en forêt pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Le plan d'actions détermine de nombreuses mesures à mettre en place et à développer. En voici quelques exemples :
 - Les forêts doivent être protégées afin de répondre à toutes les attentes qui leur sont adressées. C'est pourquoi le PNFB maintient et renforce les politiques de prévention et de lutte contre les risques.
 - Il est également nécessaire de mieux **réguler les populations de gibiers** qui empêchent le développement des jeunes arbres. Des actions faciliteront la concertation entre chasseurs et forestiers.
 - Des mesures sont également proposées pour diminuer les incertitudes liées au changement climatique **grâce à l'expérimentation, la recherche et la diffusion des résultats** auprès des propriétaires forestiers.
 - Pour pouvoir mieux gérer la forêt, le PNFB **encourage le regroupement de propriétaires**, y compris par expérimentation de la mutualisation de la gestion des forêts publiques et privées.
 - Dynamiser la forêt passe également par **le développement d'outils numériques** facilitant l'accès des propriétaires forestiers à des données économiques et cartographiques.

- Le PNFB est également porteur d'actions pour l'aval de la filière, visant à **gagner en compétitivité en modernisant les outils et les processus de fabrication**, notamment **par l'innovation**. Cette modernisation doit également permettre une amélioration des conditions de travail des salariés ce qui participera à une meilleure attractivité de la filière. Elle doit permettre de valoriser la ressource française en feuillus avec le développement de **procédés de transformation innovants**.

- Enfin, le Programme national de la forêt et du bois souhaite développer la communication de la filière pour **exposer au grand public le rôle de la forêt et du bois** et **expliquer que la gestion d'une forêt** est une opportunité, porteuse de solutions et de services. Des opérations orientées vers le jeune public seront proposées. La communication doit se faire tant au niveau national qu'au local.



LA FORÊT

4^E FORÊT EUROPÉENNE

16 31%
millions d'hectares du territoire métropolitain

PART DE LA SURFACE BOISÉE DES DÉPARTEMENTS

40 à 60%
30 à 40%
20 à 30%
0 à 20%

1830
9,5 millions d'hectares

1890

1950

2014

À QUI APPARTIENNENT LES FORÊTS?

Privée
75%

Publique (collectivités)
15% Domaniale (État)
10%

LA FORÊT DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER (en hectares)

Guyane.....8 000 000
La Réunion 139 000
Guadeloupe..... 66 000
Martinique 50 000
Mayotte 14 000

RICHE EN BIODIVERSITÉ...

138
espèces d'arbres forestiers



QUELLES SONT LES PRINCIPALES ESPÈCES?

Chêne Hêtre Pin
Épicéa, sapin, châtaignier.
Et aussi : charme, frêne, érable, peuplier...

71% de feuillus
29% de résineux

LA FORÊT ABRITE :

73
espèces de mammifères

120
espèces d'oiseaux

72%
de la flore métropolitaine

44% de la surface du réseau Natura 2000* est constituée de forêts

* Ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

...ET BÉNÉFIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT



La forêt capte 15% des émissions de CO₂ annuelles françaises

1m³ de bois stocke 1 tonne de CO₂



1m³ de bois utilisé comme matériau évite 1 tonne de CO₂ émise pour la fabrication et l'emploi d'un autre matériau



La forêt filtre les poussières et les pollutions microbiennes de l'air

la forêt joue un rôle de régulation hydraulique et d'épuration de l'eau

